

**PLENARSITZUNG VOM 6. JUNI 2016  
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUIN 2016**

**La région du Rhin supérieur, espace commun de transports**

**Le Conseil Rhélan, réuni en séance plénière le 6 juin 2016, sur proposition de  
du Bureau**

1. souligne que la pérennité de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur dépend particulièrement d'infrastructures de transports performantes. Cela suppose de bonnes liaisons transfrontalières tant pour les transports de personnes que de marchandises;
2. constate qu'une région transfrontalière comme la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur remplit une fonction spéciale de charnière dans le réseau transeuropéen des transports. De nombreux projets d'infrastructures entraînent des effets transfrontaliers dans la région du Rhin supérieur et possèdent en plus une dimension européenne.
3. invite pour cette raison les gouvernements nationaux de l'Allemagne, de la France et de la Suisse à tenir compte des interdépendances transfrontalières et des infrastructures de leurs voisins au moment de l'établissement de leurs plans nationaux des transports ;
4. réitère à cet égard l'avis de sa Commission « Transports et aménagement du territoire » du 29 avril 2016 préalablement transmis au Ministère fédéral allemand des Transports, portant sur le Plan fédéral allemand des Transports 2030 actuellement à l'étude. En particulier, les projets de transports suivants, essentiels pour la région trinationale du Rhin supérieur, devraient être intégrés dans la catégorie des besoins prioritaires de ce plan :

Liaisons ferroviaires :

- *Molzau-Karlsruhe*
- *Virage d'Appenweier (Kehl-Appenweier)*
- *Électrification du tronçon de la ligne ferroviaire du cours supérieur du Rhin, à savoir de Bâle (CH) à Erzingen (D)*

Liaisons routières :

- *Élargissement à 6 voies de l'autoroute A5 Offenbourg – Fribourg-Centre et Fribourg-Centre – Bad Krozingen*

5. réitère sa résolution de l'année 2012 dans laquelle il soulignait l'importance capitale que présente pour la région du Rhin supérieur le raccordement de l'EuroAirport au Réseau européen des transports. Se félicite de l'attribution de

fonds INTERREG par le Comité de suivi le 17 mars 2016, mettant à disposition un montant total de 4,6 M d'euros pour les études préalables en préparation du raccordement ferroviaire ;

6. invite les gouvernements de la France et de la Suisse à s'entendre dans les meilleurs délais sur un plan de financement du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport ;
7. soutient à cet égard l'aménagement de la ligne de RER trinationale de Bâle au moyen d'un noyau central (liaison souterraine des gares Bâle SBB et Badischer Bahnhof), qui s'avère indispensable au raccordement de l'EuroAirport pour optimiser le cadencement de la liaison ferroviaire dont le plein fonctionnement à son tour est la condition préalable à l'ouverture de l'électrification du tronçon de la ligne ferroviaire du cours supérieur du Rhin, citée ci-dessus ;
8. est d'avis que le but de l'électrification du tronçon de la ligne ferroviaire du cours supérieur du Rhin doit être d'optimiser la circulation des personnes dans la région ;
9. souligne l'importance primordiale de la branche Est du Rhin-Rhône pour l'intégration de l'espace du Rhin supérieur au sein du Réseau Trans-Européen de Transport. De l'achèvement de la branche Est dépend la possibilité pour la LGV Rhin-Rhône de remplir sa fonctionnalité européenne, élément clé de l'axe prioritaire Rotterdam-Anvers-Bâle-Lyon-Gênes identifié comme projet prioritaire 24 dans le Réseau Trans-Européen de Transport 2007-2013, et du corridor Mer du Nord-Méditerranée du réseau central du RTE-T 2014-2020;
10. constate que la réalisation du tronçon manquant de 35 km sur la ligne Mulhouse-Dijon entre Lutterbach (Alsace) et Petite Croix (territoire de Belfort) rendrait possible d'importantes liaisons transfrontalières et européennes. Les liaisons par exemple avec les aéroports internationaux dont l'EuroAirport s'en trouveraient considérablement améliorées ;
11. exhorte par conséquent le gouvernement français à débiter dès que possible la construction du tronçon manquant à la LGV Rhin-Rhône entre Lutterbach et Petite Croix.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- au Ministère fédéral allemand des transports et infrastructure numérique
- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au gouvernement de la République Française
- à la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- au Conseil fédéral suisse
- à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- à la Conférence du Rhin supérieur (pour information).